

Commission 5 "Environnement, ressources et climat"  
Rapporteur : David RIOU

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Pour une culture maritime partagée, au service de la transition maritime de la Bretagne : la Région s'engage en faveur de l'éducation à la mer - Feuille de route 2025-2027 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de sa politique maritime, la Région mène depuis plusieurs années des actions en faveur de l'éducation à la mer. Cet axe est désormais un élément clé de la nouvelle politique maritime régionale adoptée en 2023.

Diverses politiques régionales soutiennent directement ou participent des actions d'éducation et de médiation en faveur de la culture maritime, qu'il s'agisse de la politique du patrimoine, de la culture, des projets éducatifs des lycées, de la biodiversité, des ports, de la formation et de l'orientation, de l'égalité, etc.

Cette feuille de route vise à donner un cadre structuré à ces nombreuses actions, avec des objectifs précis, afin d'assurer une meilleure cohérence des initiatives régionales et de renforcer la complémentarité des dispositifs en faveur des acteurs de terrain.

Dans cette perspective, cette feuille de route est structurée autour de 3 objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en 15 axes de travail dotés d'indicateurs de suivi :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture maritime ;
- Faire de l'éducation à la mer un outil au service des transitions ;
- Accompagner les acteurs par la mise en réseau et l'interconnaissance.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

#### 2.1. Observations générales

Le CESER appelait en 2021, dans son étude « [Fondations et expressions de la culture maritime en Bretagne](#) », à « *la construction collective d'un plan d'actions en faveur de l'éducation à la maritimité du plus grand nombre* ». Si « *la culture maritime constitue un commun culturel et un atout que n'ont pas toutes les régions* », le CESER constatait alors l'existence d'un décalage persistant entre la revendication d'une culture maritime en région, sa réelle appréhension et son soutien par les institutions publiques. Il affirmait alors que « *l'impulsion est très largement donnée par la société civile qui crée et innove sans cesse, dans une multitude de domaines artistiques, scientifiques, professionnels, écologiques, sportifs, culinaires... mais sans une ambition collective, ces multiples initiatives manquent d'une boussole* ». Il soulignait ainsi **la responsabilité collective des acteurs publics de Bretagne** « *de promouvoir et de soutenir la culture maritime, aux côtés des acteurs de tous milieux pleinement engagés pour faire vivre ces dynamiques culturelles et sociales* ».

Cette feuille de route vient donc concrétiser de nombreuses propositions du CESER, d'ailleurs précisément rappelées dans le dossier, ce que le CESER apprécie évidemment. Au-delà de l'importance donnée ainsi aux actions visant à développer la culture maritime en Bretagne, cette feuille de route permet d'enrichir, de rendre visibles et plus cohérentes les actions du Conseil régional dans ce domaine. Elle permet de faire état et mieux assumer la **transversalité** de l'action publique sur les questions maritimes et au-delà à travers un *continuum* terre-mer. Cette transversalité, indispensable mais complexe à mettre en œuvre, apparaît déclinée de manière opérationnelle au

travers de la mobilisation d'une grande diversité de services et de politiques, dans le plan d'action détaillé de cette feuille de route.

Le CESER apprécie aussi que cette feuille de route s'inscrive dans la continuité des travaux conduits depuis 2013-2014 sur le sujet, preuve d'une mobilisation, dans la durée, des acteurs régionaux.

Grace aux annexes attachées à ce document, le CESER peut identifier les actions déjà mises en œuvre par le Conseil régional et les actions nouvelles qui seront développées. Il regrette toutefois que le travail de recensement des actions passées n'ait pas été complété d'un travail **d'analyse, de bilan voire d'évaluation des politiques passées**. Un tel travail aurait permis de mieux évaluer la pertinence et l'efficacité possible des mesures annoncées.

Le CESER se retrouve dans l'analyse de la **diversité de la culture maritime**, décrite par le Conseil régional comme structurée autour de cinq composantes (monumentale, architecturale civile et militaire ; fonctionnelle et instrumentale ; socio-culturelle ; paysagère ; écologique, scientifique et ludique). Pour le CESER, les fondations de la culture maritime sont en effet marquées par un patrimoine maritime riche de diversité, qu'il soit naturel, nautique, militaire, portuaire, halieutique, balnéaire et immatériel. En ce sens l'éducation à la mer ne peut être que multiforme (classes de mer, sensibilisation du grand public à la culture maritime dans les musées et les aquariums, vulgarisation des résultats de la recherche, découverte du milieu marin, des métiers de la mer, des activités maritimes et des espaces portuaires, pratique des sports et des activités nautiques, valorisation du patrimoine maritime matériel et immatériel, fêtes maritimes, évènements sportifs, manifestations nautiques, manifestations culturelles, promotion des produits de la mer, etc.). Toutes ces initiatives contribuent à faire vivre la maritimité de la Bretagne au quotidien, une culture dont il est essentiel de rappeler le caractère **évolutif**, puisqu'elle se recompose au gré des évolutions sociétales.

**L'apport de cette culture** au développement régional est large et diversifié, comme le soulève le Conseil régional dans cette feuille de route, elle contribue tout à la fois au bien-être de la population, à la santé des personnes et des écosystèmes, à l'attachement et à la vitalité culturelle, au bien commun, au développement d'emplois, à la transition écologique, à l'attractivité, etc. Rappelons que les patrimoines font lien, leur valorisation est essentielle pour faire et refaire société<sup>1</sup>. Le CESER se réjouit donc que la feuille de route pour l'éducation à la mer intègre pleinement l'objectif de développer la culture maritime, dès le plus jeune âge, pour favoriser la connaissance, la sauvegarde et la valorisation des patrimoines maritimes et littoraux, matériels et immatériels, naturels et culturels, dans une logique de *continuum* patrimonial. Le CESER regrette cependant que la mention de la « santé bleue » évoquée en introduction comme un enjeu émergent et important soit déclinée de manière assez limitée dans les actions. Cela irait pourtant dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux de santé-environnement (Cf. Plan régional santé environnement 4 fondé sur l'approche *One Health*). Tout en comprenant et soutenant l'apport de la culture au développement économique, à la transition, à la santé, etc., le CESER est parfois gêné par les formulations utilisées dans ce bordereau (« outil », « au service de », etc.) pouvant donner une vision excessivement utilitariste de la culture, ce qu'il ne pense pas être l'intention du Conseil régional.

L'appropriation des enjeux maritimes passe par le travail de médiation des **« passeurs de culture maritime »**, un terme que le CESER se réjouit de voir repris ici par le Conseil régional. La transmission de la culture maritime passe par des dispositifs de médiation relevant de l'éducation formelle comme non formelle développés par de nombreux acteurs de la société civile. L'un des enjeux de cette feuille de route est de développer cet écosystème en région et de faire face aux enjeux auxquels le secteur est confronté, en améliorant la reconnaissance des apports de l'éducation à la mer, en rendant visibles leurs diverses composantes et en accompagnant ce secteur hétérogène, pouvant être fragilisé par des réductions de budget. Comme le soulève le Conseil régional, *« le secteur ne s'inscrit pas dans une compétence clairement définie et des dispositifs d'aide dédiés et budgétairement consistants s'avèrent difficile à faire émerger et à maintenir dans la durée »*.

Si cet enjeu est clairement identifié dans la feuille de route, **les modalités concrètes d'évolution du soutien du Conseil régional à ces structures apparaissent de manière moins évidente**. Le CESER note l'ambition du Conseil

---

<sup>1</sup> [« Les Musées de France en Bretagne : de la conservation à la conversation », juin 2014 ; « Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne », juin 2016](#)

régional de donner davantage de lisibilité et de prévisibilité à son soutien. Il apprécie en ce sens le caractère pluriannuel des conventions d'objectifs (comme avec le Réseau éducation à l'environnement en Bretagne, Touline ou Cap Avenir). L'incitation des collectivités locales à inscrire l'éducation à la mer dans leurs conventions de partenariat pourra également y contribuer. Au-delà de ces mesures, et dans un contexte de restriction budgétaire, le CESER réitère l'importance d'apporter un soutien pérenne à ces acteurs. Il s'interroge notamment sur la régularité envisagée pour l'appel à projet « Eduquer à la mer » prévu en 2025 et mis en œuvre par le passé en 2015 et 2016, ainsi que sur la permanence des appels à projet Pass classes de mer.

Plus globalement le CESER s'interroge sur les **moyens humains et financiers** qui seront dédiés à la déclinaison de cette feuille de route triennale (hors pilotage) et s'étonne de l'absence de données à ce sujet dans ce document. Il souligne l'importance du travail mené par les acteurs de la société civile et notamment des associations dans ce domaine. Il s'inquiète du devenir opérationnel de cette feuille de route dans un contexte de baisse des dotations des collectivités aux associations<sup>2</sup>. Quels seront leurs moyens pour donner vie à ce plan d'action ? Pour le CESER, il serait souhaitable que des informations financières soient intégrées dans les futures versions de ce document.

## 2.2. Observations par objectifs stratégiques

Le CESER partage les 3 objectifs stratégiques de cette feuille de route, qui vont globalement dans le sens des préconisations formulées par le CESER dans son étude sur la culture maritime notamment, pour mémoire, les préconisations 3 (Promouvoir le libre accès à la mer et ses activités), 4 (Suscitez l'envie de connaître la mer et de créer avec elle), 5 (Investir dans l'éducation à la maritimité) et 8 (Miser sur les passeurs de culture maritime).

- **Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture maritime**

*« De manière générale, l'attractivité démographique du littoral et ses effets en cascade sur la pression foncière favorisent l'accès des territoires maritimes aux plus hauts revenus et en éloignent, par effet inverse, les populations aux revenus les plus modestes. Au-delà du critère géographique, l'éloignement à la mer peut aussi être ressenti différemment selon les individus, en fonction de leur âge, de leur genre ou de leur catégorie sociale ou professionnelle : mobilité contrariée, appréhension ou méconnaissance du milieu marin, inégalité femmes-hommes dans les métiers de la mer, faible accès aux loisirs ou aux vacances... La culture maritime ouvre un chemin pour dépasser ces inégalités sociales et territoriales ».*<sup>3</sup>

Concernant l'enjeu du logement sur le littoral, le CESER publiera à l'automne une étude sur ce sujet.

Concernant les autres axes développés dans cette feuille de route, le CESER appuie la volonté du Conseil régional d'agir **en faveur d'une éducation à la mer tenant compte des inégalités d'accès** qu'elles soient géographiques, sociales, de genre, économiques ou culturelles. Il apprécie en ce sens le lien réalisé avec la feuille de route Nautisme 2030. Il sera attentif à la déclinaison concrète de ces objectifs au travers de la mise en œuvre de critères de sélection des projets, telle que prévue dans la feuille de route. La possibilité d'accéder facilement aux loisirs, à l'éducation et aux pratiques artistiques, culturelles et sportives de son choix concourt au bien-être et à la qualité de vie personnelle et collective.

Le CESER soulignait, en 2021, « l'importance de l'école dans la transmission d'un bagage maritime qui permette à chaque enfant de tisser son lien à la mer, quels que soient son lieu de résidence et son milieu social ». Cette dimension constitue le cœur de l'objectif opérationnel 1.2, qui acte la poursuite des actions menées par le passé à travers l'accompagnement de l'émergence des « classes de mer du 21<sup>ème</sup> siècle » ; de l'engagement des enseignant-es dans les démarches d'éducation à la mer, et des projets d'éducation à la mer dans les lycées. Le CESER s'est exprimé à plusieurs reprises sur les Pass Classes de mer, il est favorable à la poursuite des actions et au soutien apporté depuis 2021 aux établissements scolaires situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). L'expérience

---

<sup>2</sup> Le CESER formule à ce sujet le vœu « Soutenir la vie associative en Bretagne : une urgence politique, sociale et économique ».

<sup>3</sup> Etude du CESER, [Fondations et expressions de ma culture maritime en Bretagne](#), juin 2021.

de nature en milieu littoral des séjours avec nuitée permet l'immersion en pleine nature d'enfants et de jeunes souvent coupés du milieu naturel et favorise un lien d'attachement fort avec le milieu littoral.<sup>4</sup>

Le CESER note par ailleurs qu'une action sera menée en 2026 pour accompagner la diffusion et la valorisation du Brevet d'initiation à la mer. Ce brevet à destination des élèves volontaires à partir de la classe de troisième, existe depuis plusieurs années, dispose-t-on de chiffres sur le nombre d'élèves diplômés en Bretagne et leur évolution, ainsi que sur le profil des élèves concernés ?

S'agissant de l'objectif opérationnel « Renforcer la culture maritime des jeunes dans le cadre scolaire », la responsabilité de l'Etat est importante. Aussi le CESER souhaiterait savoir quel est le niveau d'implication dans cet objectif, d'une part du Rectorat de l'académie et d'autre part du ministère de la Culture (DRAC), en appelant de ses vœux à ce que l'Etat partage effectivement et dans la durée les objectifs affichés.

Sur ce sujet, le CESER soutient la poursuite des projets d'éducation à la mer menés en direction du public lycéen (éducation aux produits de la mer, rencontres avec la filière nautique, etc.).

Concernant la formation maritime, le CESER portera un avis sur la feuille de route à venir. Il encourage comme dans l'ensemble des filières le développement d'actions de découverte des métiers.

- **Faire de l'éducation à la mer un outil au service des transitions**

L'importance des effets du dérèglement climatique sur le milieu et les activités maritimes et littorales doit faire l'objet d'appropriation et de médiation, tout comme les conséquences des politiques de transition écologique sur ces mêmes milieux et activités. Le CESER partage l'importance de mobiliser les leviers culturels, souvent sous-estimés, dans le développement de ces politiques de transitions. L'éducation à la mer peut ainsi être un outil au développement d'une culture des transitions et des risques maritimes en Bretagne.

Comme le relève le Conseil régional, le CESER affirmait dans son étude prospective de 2017 « [La Bretagne et la mer à l'horizon 2040](#) » la nécessité de développer une nouvelle culture de la mer destinée à offrir le niveau de compréhension nécessaire à chacun pour agir à son niveau et être acteur de la « transition maritime ». « *Le développement de la maritimité doit ainsi permettre une compréhension plus large des débats publics et processus de décisions conduits sur les enjeux maritimes.* ». Comme le CESER l'a analysé dans sa [récente étude sur la pêche embarquée](#), ces transitions sont parfois porteuses de controverses. Comme l'affirme le Conseil régional, avancer collectivement sur ces sujets porteurs de conflictualités passe par un soutien renforcé aux actions d'information et de médiation.

Le plan d'action adossé à cette feuille de route prévoit de favoriser cet objectif stratégique en s'appuyant sur trois axes de travail : l'accompagnement aux projets d'éducation à la mer dédiés aux transitions (essentiellement par l'appel à projets « éduquer à la mer » et la « pépinière de projets » Breizh Biodiv), le développement d'une offre d'éducation aux ports, et le développement d'échanges entre acteurs pour l'élaboration d'une culture commune autour des enjeux de transitions liés au maritime.

Le CESER appuie cet axe, constitué majoritairement de nouvelles actions qui seront engagées en 2025 et 2026.

L'ouverture des espaces portuaires constituait l'une des pistes de réflexion proposée par le CESER en 2021. Son développement pourra s'appuyer sur un écosystème d'acteurs existants et sur les compétences portuaires du Conseil régional.

La promotion d'une « approche intégrée des enjeux de transition liés au maritime » pourra permettre d'approfondir l'appropriation de ces enjeux dans les territoires de manière concrète et sensible en favorisant une approche décloisonnée autour du continuum terre-mer.

---

<sup>4</sup> Voir à ce sujet l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La Région se mobilise en faveur des habitantes et habitants des Quartiers politique de la ville bretons - Engagements Quartiers 2030 », septembre 2024.

- **Accompagner les acteurs par la mise en réseau et l'interconnaissance**

Le développement d'espaces d'échanges entre une diversité d'acteurs experts et non experts de la culture maritime est un pré-requis pour faire vivre et diffuser l'éducation à la mer. La rencontre entre des acteurs diversifiés (associations, acteurs économiques, milieu scolaire, recherche, etc.) et porteurs d'approches différentes (connaissance du milieu marin, des activités maritimes, du nautisme, etc.) est créatrice de lien et facteur d'innovation.

Le CESER note que cette dimension de la feuille de route s'appuiera sur la « relance » du réseau Melglaz. S'il soutient cette mesure, il aimerait connaître les raisons de la moindre mobilisation de ce réseau par le passé et s'interroge sur la capacité à le relancer et le faire vivre de manière pérenne dans le contexte budgétaire actuel. Il soutient également la poursuite des échanges interrégionaux au travers notamment du volet coopération du FEAMPA.

Le CESER encourage également l'appropriation de la culture et des enjeux maritimes par les élu·es et agent·es des services du Conseil régional.

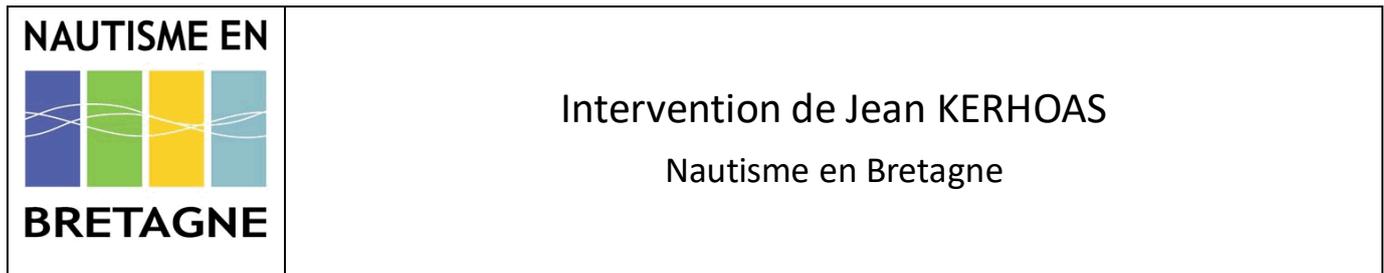
## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Pour une culture maritime partagée, au service de la transition maritime de la Bretagne : la Région s'engage en faveur de l'éducation à la mer - Feuille de route 2025-2027 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



Ayant commencé ma carrière professionnelle dans l'encadrement des classes de mer comme éducateur en milieu marin formé dans le centre historique de Moulin Mer, au fond de la rade de Brest, c'est bien sûr avec une grande satisfaction que j'ai pris connaissance de cette nouvelle feuille de route de la stratégie maritime régionale.

Satisfaction redoublée, quand j'ai lu à quel point le travail que nous avons mené dans le cadre de la Section mer et littoral du CESER pour la rédaction de l'étude dont j'étais un des co-rapporteurs « *Fondations et expressions de la culture maritime en Bretagne* » avait inspiré cette feuille de route.

Cela venant confirmer, pour ceux qui en doutent encore, ce qu'apporte le CESER à la politique régionale et au-delà au développement de notre péninsule bretonne.

C'est donc très logiquement que nous ne pouvons qu'adhérer aux analyses et propositions inscrites dans cette feuille de route.

Nous sommes depuis toujours convaincus que l'éducation à la mer des Bretons et plus particulièrement des jeunes Bretons est l'élément majeur du développement d'une économie maritime d'avenir, respectueuse de son environnement.

Cette feuille de route le souligne, l'acquisition par le plus grand nombre d'une culture maritime passe avant tout par des dispositifs de médiation, ce que nous avons appelé dans notre étude « les passeurs de la culture maritime ».

Pour inscrire cette stratégie maritime bretonne dans le temps, gage de sa réussite, ces indispensables passeurs de la culture nous devons les multiplier.

Mais pour cela nous devons d'abord conforter la viabilité économique de ces métiers. Nous devons ensemble imaginer et mettre en œuvre un ou des modèles économiques qui permettront de pérenniser un modèle breton d'éducation à la mer.

Pour ce qui est de l'objectif de renforcer la culture maritime des jeunes scolaires, la réussite du Pass classe de mer du Conseil régional montre que ce concept éducatif de classe de mer imaginé en Bretagne au milieu des années 1960, est toujours pertinent et d'actualité en 2025.

Si aujourd'hui le réseau des Centres de classes de mer bretons fait globalement le plein de mars à octobre, il y a encore de fortes marges de manœuvre pour multiplier des séjours de novembre à mars.

Si le climat, à ces dates, ne permet pas facilement la pratique des sports nautiques, elles restent propices à l'organisation de séjours exclusivement centrés sur la connaissance de l'environnement maritime.

Pour multiplier ce type de séjour, il faut faire évoluer les mentalités, lever les préjugés, en faire la promotion et ainsi multiplier l'offre de découverte du monde maritime et aller ainsi bien au-delà des 65 000 élèves accueillis chaque année dans les centres de classes de mer bretons.

Bien évidemment pour cette dimension de la culture maritime dans le cadre scolaire l'engagement de l'Education nationale à nos côtés est indispensable, incontournable.

Si aujourd'hui l'éducation à la mer s'organise majoritairement pour les populations scolaires, nous sommes convaincus en nous appuyant pour cela sur de nombreuses expériences menées en Bretagne ces dernières années, que nous pourrions avec nos passeurs de culture renforcer l'offre de prestations à destination des publics adultes qu'il soient résidents permanents en Bretagne ou touristes, nombre d'entre eux souhaiteraient découvrir ou mieux connaître cet étrange et souvent inconnu monde maritime.

Cette offre de prestations de découverte de l'environnement maritime pour adultes nous devons la multiplier, la structurer, dans une bonne répartition géographique sur tout notre littoral et la promouvoir avec le soutien des organismes de promotion touristique bretons.

C'est bien évidemment un élément majeur de l'équilibre du modèle économique de pérennisation des emplois de Passeurs de culture maritime.

Pour mener à bien toutes ces actions, comme le propose la feuille de route, il nous faut tout d'abord renforcer la coopération entre les acteurs déjà présents en Bretagne, croiser les connaissances, les compétences et les approches et nous sommes bien sûr prêts à y participer activement au sein de la relance du réseau Melglaz.

D'autre part, il nous faut aussi développer une offre de formation initiale et continue à destination des médiateurs de la culture maritime. Avec, en parallèle, le souci constant que ces formations qualifiantes, peut-être demain diplômantes, débouchent sur des statuts, des niveaux de rémunérations qui rendent ces métiers attractifs, c'est la condition de leur pérennité et donc de la réussite de cet élément fondamental de la stratégie maritime bretonne, l'éducation à la mer.



## Intervention de Aude POCHON

### Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB)

J'interviens au nom du Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne, du réseau Cohérence, de Bretagne Vivante et d'Eau et rivières de Bretagne.

Nous saluons l'initiative de la Région visant à rendre plus transversales et lisibles les différentes actions menées en matière d'éducation à la mer, à travers cette feuille de route. Celle-ci pourrait maximiser l'impact des initiatives et favoriser une meilleure complémentarité entre les dispositifs existants.

Le REEB est identifié comme un acteur clé dans l'animation et la structuration des acteurs de l'éducation à la mer sur les territoires. Les actions menées par l'ensemble des structures d'éducation à l'environnement sont essentielles. Elles permettent, entre autres, d'acculturer les Bretonnes et les Bretons aux enjeux maritimes et littoraux. Cependant, malgré un engagement fort de nos structures sur le terrain, celles-ci traversent actuellement des difficultés budgétaires sans précédent. Nous observons, par exemple, la disparition des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les collectivités au profit d'appels à projets. Cette situation fragilise les associations et la qualité des actions éducatives, car elle ne permet pas la mise en place de projets à long terme.

Nous aimerions avoir une vue d'ensemble des éléments financiers qui permettront la mise en œuvre de cette feuille de route. La mise en place de dispositifs ambitieux nécessite des moyens financiers adéquats pour assurer leur pérennité et leur efficacité.

Nous sommes conscients des contraintes budgétaires actuelles des collectivités. Cependant, le maillage dense des structures d'éducation à l'environnement dans notre région constitue un levier majeur pour accompagner les Bretonnes et les Bretons dans la transition écologique.